

Besançon, le 24 octobre 2020

Direction des Sécurités

Service interministériel de défense
et protection civiles

pref-covid19@doubs.gouv.fr

LE PRÉFET

à

Mesdames et Messieurs les
Maires du Doubs

OBJET : cadre réglementaire pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

REFER : décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire
P.J. : 2

Le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020 a déclaré à nouveau l'état d'urgence sanitaire sur le territoire national. Au regard de l'évolution sanitaire locale et nationale, il est nécessaire de renforcer les mesures barrières afin de lutter contre la Covid 19.

Afin de répondre de manière circonstanciée et précise à cette crise sanitaire, il convient d'adapter, de renforcer, de modifier ces mesures, et ce de manière très régulière. Ceci ne facilite pas toujours la bonne compréhension de ces règles par l'ensemble de nos concitoyens, et par voie de conséquence le bon respect de ces mesures.

Afin de clarifier cette situation, je vous prie donc de trouver ci-joint le nouvel arrêté préfectoral et le tableau mis à jour relatif à l'ensemble des mesures s'appliquant aux établissements recevant du public (ERP) et aux manifestations sur l'espace public pour le département du Doubs.

Je tiens aussi à vous rappeler que le non-respect de ces mesures est passible d'une contravention de 4^e classe (135 €), et peut être sanctionné en cas de récidive de six mois d'emprisonnement et de 3 750 € d'amende ainsi que de la peine complémentaire de travail d'intérêt général.

Je vous demande de diffuser le plus largement possible ces dispositions à l'ensemble de nos concitoyens et de veiller à leur respect sur l'ensemble des lieux publics de votre commune.

Je vous remercie de bien vouloir mettre en place un plan de prévention communal relatif à la Covid-19 qui pourra intégrer les axes suivants : organisation interne de vos services et actualisation des protocoles sanitaires mis en place, adaptation des services publics au contexte épidémique, prise en charge des publics vulnérables et tout particulièrement nos aînés, communication à l'égard de la population aux fins de recommandations sanitaires, aide à l'activité économique le cas échéant. Une fiche détaillée vous sera adressée courant de semaine prochaine.

Mes services demeurent naturellement à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Sachant pouvoir compter sur votre engagement, je tiens à vous assurer de la complète mobilisation des services de l'État et vous remercie par avance pour votre aide dans la lutte contre l'épidémie en cours.

Le Préfet,



Joël MATHURIN

Copies :

Monsieur le président de l'association des maires du Doubs

Monsieur le président de l'association des maires ruraux du Doubs

Messieurs les sous-préfets d'arrondissement

Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie du Doubs

Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique